

# LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET L'AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

**L**a société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) sont les organismes de la Banque Mondiale pour le secteur privé. Tandis que la Banque Mondiale (BIRD et IDA) travaille avec des gouvernements, la SFI et l'AMGI travaillent seulement avec des entreprises, leur offrant prêts, prise de participation, services d'investissement, assistance technique et assurance. La SFI a travaillé avec presque 2000 compagnies dans 129 pays depuis ses débuts en 1956. L'AMGI est relativement nouvelle dans le Groupe de la Banque Mondiale. Elle a été fondée en 1988 et a émis des assurances pour moins de 300 investissements dans 52 pays.

La SFI et l'AMGI sont toutes deux importantes parce que ce sont les agences qui ont la croissance la plus rapide dans le Groupe de la Banque Mondiale. Comme l'investissement étranger direct continue à augmenter dans les pays en développement, la demande pour les services de la SFI et de l'AMGI augmente fortement.

Alors que la SFI et l'AMGI sont des services publics, elles ont des clients du secteur privé, compétitifs, changeant rapidement et non-transparents. En conséquence, il est difficile pour le public de mesurer ou d'influencer l'impact sur le développement de la SFI et de l'AMGI, qu'il soit positif ou négatif. Bien que la SFI ait fait des progrès importants du point de vue de la transparence ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de la diffusion des informations et de la consultation du public. L'AMGI, elle, reste virtuellement impénétrable.

## I. La Société financière internationale

La SFI a été fondée en 1956 en réaction au déclin de l'investissement étranger privé à la suite de la deuxième guerre mondiale. Bien que la SFI dise que son but principal est l'amélioration des vies grâce au développement économique, ses caractéristiques en font un membre à part au sein du Groupe de la Banque Mondiale.

**DÉVELOPPER LE SECTEUR PRIVÉ:** On critique souvent la SFI parce qu'elle agit plus comme une banque commerciale que comme une institution de développement, plus proche de la famille de la Banque Mondiale. Mais la SFI dit que son rôle particulier dans le développement est de créer des secteurs privés sains dans les pays en voie de développement. Sans marchés pour attirer les capitaux, l'expertise et la technologie étrangers, la SFI pense que les pays en voie de développement perdront du terrain dans le processus de mondialisation.

**L'EFFET MESURABLE:** Les opérations de la SFI ont pour but de montrer au secteur privé qu'il peut être rentable d'investir dans les pays en développement, malgré les risques perçus et réels. La SFI prête donc sans garantie gouvernementale, c'est à dire qu'elle court le risque de perdre son propre capital si l'un de ses projets échoue. En maintenant la rentabilité de son portefeuille, ce qu'elle a réussi à faire depuis le début, la SFI travaille à rassurer le marché que les investissements dans le développement peuvent donner des bénéfices substantiels, promouvant de ce fait la croissance économique.

**ADDITIONNALITÉ:** En tant qu'institution publique, la SFI dit qu'elle ne doit pas s'ingérer dans le marché en opérant là où le secteur privé pourrait opérer seul. Elle essaie donc d'avoir des opérations qui complètent le marché, plutôt que de le déplacer. L'une des façons pour la SFI de travailler à ce but est de faire des "syndications" (la création de fonds d'investissements venant de plusieurs sources privées) une partie cruciale de son portefeuille. Ces dernières années, la SFI a étendu ses opérations dans des pays à plus hauts risques, où la plupart des investisseurs hésitent à s'aventurer, et en faisant des prêts à des intermédiaires financiers pour aider à établir des infrastructures commerciales et financières dans des pays en développement – par exemple des compagnies de leasing et des marchés de valeurs.

### A. Les opérations de la SFI

La Société financière internationale utilise des instruments divers pour promouvoir le développement économique dans ses pays membres. Les opérations typiques de la SFI comprennent *les prêts, les prises de participation, et les syndications*.

**LES PRÊTS:** La SFI fait des *prêts* à des entreprises, qui sont appelées "sponsors de projet", pour mettre en œuvre des projets de développement. Les prêts peuvent être faits à d'énormes compagnies internationales ou à des petites entreprises locales, "indigènes", du pays hôte. Les prêts de la SFI, appelés parfois "prêts A" sont faits aux conditions du marché.

**LES PRISES DE PARTICIPATION:** Souvent, la SFI combine les prêts avec des *prises de participation*, c'est à dire que la SFI achète réellement des actions dans un projet, qu'elle revendra ensuite. La SFI achète aussi une *quasi-participation* dans certains projets, des prêts que le sponsor ne remboursera à la SFI que quand il aura remboursé toutes ses autres dettes. Ceci s'appelle *quasi-participation* à cause de la durée inhabituelle de la période de remboursement.

**LES SYNDICATIONS:** Finalement, la SFI se procure auprès d'autres sources des capitaux supplémentaires pour des projets de développement appelés *syndications* ou "prêts B". Les syndications sont des fonds regroupés auxquels contribuent plusieurs investisseurs, ce qui diminue les risques pour chaque investisseur dans le groupe. La SFI devient le "bailleur de fond officiel" pour les syndications bien qu'elle ne garantisse pas les bénéfices des autres bailleurs de fonds.

**AUTRES SERVICES:** La SFI offre aussi une large gamme de services aux investisseurs, comme des conseils pour s'y retrouver dans les lois et les marchés des pays étrangers, une assistance technique, et des consultations sur des projets individuels, pour lesquels elle se fait payer à prix de marché. La SFI offre aussi à l'occasion des garanties pour des projets.

En plus de ses services officiels, la SFI est aussi

considérée comme un "ami des investisseurs" dans les pays en développement, à cause de son affiliation à la Banque Mondiale et donc de ses liens avec les gouvernements des pays emprunteurs et de son influence sur eux.

### B. Le portefeuille de la SFI

Le portefeuille de la SFI est divers mais surtout concentré dans l'industrie, les infrastructures, les services financiers, et le développement du pétrole et du gaz (Tableau 1). En 1999, la SFI a approuvé 255 nouveaux projets d'une valeur de 5,3 milliards de dollars, dont 1,8 milliards en syndications. Alors que la SFI a des opérations dans 129 pays, on lui a reproché de concentrer une large part de ses activités dans des pays qui ont moins besoin de fonds de développement et qui peuvent attirer d'autres prêteurs du secteur privé, comme la Russie et le Brésil.

### C. La structure d'organisation de la SFI

Le siège de la SFI est basé à Washington D.C. mais la SFI maintient des bureaux disséminés dans le monde entier. Si la plupart de ses projets sont administrés depuis le siège de Washington, la SFI a plusieurs initiatives qui sont basées sur le terrain, comme le Fond des entreprises africaines, un programme pilote qui octroie de plus petits prêts à des entreprises africaines locales. Dans l'avenir, la SFI voudrait de plus en plus administrer son portefeuille depuis ses bureaux satellites plutôt que depuis le siège. La SFI est légalement distincte de la Banque Mondiale et a son propre Conseil d'administration, mais les membres de son Conseil d'administration sont les mêmes que ceux de la Banque et le Président de la SFI, James Wolfensohn, est le Président du Groupe de la Banque Mondiale.

### D. Les politiques de la SFI

La SFI a une *politique d'information* qui, tout en étant beaucoup plus limitée que celle de la Banque Mondiale a été légèrement améliorée en 1997. La SFI rend publics trois documents clés: Le Résumé des informations de projet (Summary of Project Information), une brève description de toutes les propositions de projets; l'Etude d'impact sur l'environnement (Environmental Assessment), pour les projets comportant des risques environnementaux et sociaux importants; et le Résumé des études environnementales (Environmental Review Summary) pour les projets comportant moins de risques environnementaux et sociaux. Le public n'a pratiquement aucun moyen d'avoir des renseignements sur les projets de la SFI jusqu'à ce qu'ils soient sur le point d'être finalisés et approuvés. Comme la SFI travaille avec le secteur des affaires, elle insiste pour conserver un degré de secret beaucoup plus important que la Banque Mondiale, pour préserver la "confidentialité des affaires".

La SFI a adopté récemment un ensemble de *politiques et de procédures sociales et environnementales* qui sont similaires à celles de la Banque Mondiale, à quelques exceptions près, surtout pour ce qui est de la diffusion des informations. Comme à la Banque Mondiale, le personnel et les clients de la SFI doivent respecter des politiques de "protection" qui, entre autres, évitent ou atténuent les effets sur l'environnement, répondent au problème de la réinstallation involontaire, refusent le financement à des projets comportant des pratiques de travail nuisibles et s'assurent que les habitats naturels et les forêts soient protégés. La SFI a augmenté son personnel technique et spécialiste en environnement l'année dernière pour s'assurer que son portefeuille en croissance est conforme aux politiques et aux directives de la SFI.

Si la SFI a amélioré sa capacité dans le domaine social et environnemental et établi de nouvelles politiques, elle a encore des lacunes certaines. La *consultation publique* est l'une de ces faiblesses. La SFI a aussi été critiquée parce qu'elle ne supervise pas ses clients du secteur privé pour s'assurer qu'ils respectent les standards de la SFI. Enfin, la SFI a refusé d'être sous la juridiction du Panel d'inspection de la Banque Mondiale, malgré le mandat de son président et de plusieurs des actionnaires de la société, en particulier les Etats-Unis. Cependant, il a récemment établi, avec la SFI, un Bureau du médiateur/ conseiller à l'application des règles. Cf. la Section III, ci-dessous.

### E. Le futur de la SFI

Une révision majeure des opérations de la SFI est actuellement en cours. Appelé "Au-delà de l'an 2000", le plan stratégique de la SFI a impliqué des consultants externes qui ont découvert que de nombreuses entreprises clientes de la SFI n'étaient pas satisfaites des opérations bureaucratiques de la Société ni de la lenteur de son processus d'approbation des projets. La SFI cherche donc à alléger ses opérations et à se décentraliser pour devenir une institution basée plus sur le terrain, avec beaucoup moins de paperasserie bureaucratique. Au même moment, la SFI est en train de chercher l'accord de son Conseil d'administration pour augmenter ses opérations de 10,5% par an, ce qui doublerait son personnel et ses nouveaux investissements d'ici 2005.

### F. Conclusion: la SFI et le public

La capacité du public à surveiller et à influencer la SFI a augmenté de façon significative ces dernières années. Ceci est dû à plusieurs facteurs qui ont eu un impact important sur l'institution: les dommages politiques causés par les projets désastreux financés récemment par la SFI, comme le Projet du Barrage de Pangué au Chili, ont forcé l'institution à être plus consciencieuse dans l'application de ses politiques de protection et à engager plus de

**TABLEAU 1. SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE PORTEFEUILLE DE 1999**  
(Chiffres en millions de dollars US)

Secteur	Somme	% du portefeuille de la SFI
Services financiers	1.946,91	36,9
Infrastructure	809,62	15,3
Mines/extraction	789,93	15,0
Produits chimiques et pétrochimiques	385,69	7,3
Ciment et matériaux de construction	296,90	5,6
Nourriture et agro-industrie	271,54	5,1
Industrie	219,94	4,2
Hôtels et tourisme	144,22	2,7
Bois, pâte et papier	128,56	2,4
Autres*	286,73	5,4
TOTAL	\$5.280	100

\* "Autres" comprend: services industriels et au consommateur, textiles, véhicules à moteur et pièces détachées, services sociaux, engrais et produits chimiques agricoles..

Source: IFC *Rapport annuel*, 1999

spécialistes des thèmes sociaux et environnementaux. Le Président Wolfensohn a exprimé son accord avec les ONG, les personnes lésées et les actionnaires, comme les Etats-Unis, qui ont tous demandé plus de transparence et de responsabilisation et un meilleur impact sur le développement. La SFI a exprimé son engagement à travailler plus fréquemment et de façon plus ouverte avec le public.<sup>1</sup>

Les ONG devraient être encouragées par l'ouverture plus grande de la SFI et devraient responsabiliser la SFI en attaquant son personnel en toute occasion, en particulier dans les pays où elle opère.

## II. L'Agence multilatérale de garantie des investissements

Fondée en 1998, l'AMGI a une compétence et un mandat beaucoup plus limités que ceux de la SFI. L'AMGI est une compagnie d'assurance financée par des fonds

publics qui encourage le développement du secteur privé en offrant des garanties contre un ou plusieurs risques non-commerciaux, ou “politiques” qui autrement empêcheraient le développement privé. Les catégories de l'AMGI pour les risques politiques sont:

**LA GUERRE ET LES TROUBLES CIVILS**, y compris les actes de sabotage et de terrorisme qui touchent une opération privée.

**LA RUPTURE DE CONTRAT**, si un gouvernement hôte ne respecte pas, ou change de façon injuste, les “règles du jeu”, faisant un tort matériel à une opération privée.

**LA NON-CONVERTIBILITÉ DE DEVICES**, si un gouvernement hôte refuse de permettre aux bailleurs de fonds, aux investisseurs ou aux sponsors de projets de convertir la monnaie locale en devises ou de transférer les bénéfices à l'étranger.

**L'EXPROPRIATION**, si un gouvernement cause directement ou indirectement la perte de la propriété, du contrôle du capital ou des biens d'un sponsor de projet.

### ***A. Les opérations de l'AMGI***

Comme la SFI, l'AMGI est particulièrement attrayante pour les investisseurs privés à cause de son affiliation avec les gouvernements étant membre du Groupe de la Banque Mondiale. L'AMGI ne subventionne pas les entreprises avec lesquelles elle travaille, elle se fait payer au taux normal du marché. Même si les “risques politiques” diminuent dans un pays, les clients de l'AMGI ne peuvent pas résilier leur assurance avant la date d'expiration. L'AMGI a signé 293 contrats d'assurance depuis 1988, mais aucun de ses clients n'a jamais eu à toucher l'assurance de l'AMGI.

L'AMGI opère seulement dans les pays qui l'acceptent; certains pays ne veulent pas admettre qu'il y ait un risque politique à l'intérieur de leurs frontières et ne deviennent donc pas “signataires” de la convention de l'AMGI. L'AMGI demande par ailleurs des “contre-garanties” à ses pays signataires. Donc, si l'AMGI devait payer une assurance à une compagnie à la suite de troubles civils dans un pays X, le pays X devrait rembourser l'AMGI. L'AMGI ne peut assurer au total que 225 millions de Dollars par pays et a une limite de 50 millions de Dollars par projet.

Comme la SFI, l'AMGI procure aussi toute une gamme de services d'investissements et de conseils relatifs à ses activités pour lesquels elle se fait payer aux taux du marché.

### ***B. Le portefeuille de l'AMGI***

L'AMGI mesure son impact sur le développement en calculant le montant des investissements étrangers directs qu'elle facilite grâce à son assurance. L'AMGI soutient que son portefeuille actuel de 3,4 milliards de Dollars a facilité

environ 20 milliards de Dollars d'investissement privé dans les pays en voie de développement.

Comme la SFI, l'AMGI a été critiquée parce qu'elle concentre la plus grande partie de ses activités dans les pays moins développés, négligeant les plus pauvres. Le portefeuille d'assurance de l'AMGI est partagé entre différents secteurs et elle est plus impliquée dans les mines, les infrastructures, l'industrie et les services financiers. (Cf. Tableau 2)

### ***C. La structure d'organisation de l'AMGI***

L'AMGI est une petite organisation qui emploie moins de 100 personnes et est basée à Washington D.C. Elle utilise souvent du personnel de la SFI et des consultants extérieurs pour l'aider dans ses opérations. En particulier, l'AMGI “emprunte” à la SFI du personnel technique ou spécialiste de l'environnement quand ses projets demandent une surveillance environnementale ou sociale. L'AMGI est légalement distincte de la SFI et de la Banque Mondiale et a son propre Conseil d'administration, mais les membres de son Conseil d'administration sont les mêmes que ceux de la Banque et de la SFI. Le Président de l'AMGI, James Wolfensohn, est le Président du Groupe de la Banque Mondiale.

### ***D. Les politiques de l'AMGI***

L'AMGI a récemment adopté des politiques de diffusion des informations, des politiques de l'environnement et des procédures d'études environnementales et sociales qui devraient s'appliquer à toutes ses opérations de garantie.

Comme celle de la Banque Mondiale, la Politique de diffusion des informations de l'AMGI<sup>2</sup> a une présomption en faveur de la diffusion, mais comprend deux notifications d'opposition qui ont trait à ses clients du secteur privé: que la diffusion des informations ne “nuira pas aux affaires ni aux intérêts concurrentiels des demandes à l'AMGI et ne violera pas ses obligations de confidentialité”. Les informations disponibles au public comprennent:

- Information relative au projet: rapports trimestriels qui résument les projets assurés par l'AMGI, contrats de garantie standard, et taux de base des primes.
- Documents relatifs à l'environnement: Les Etudes d'impact sur l'environnement pour les projets de catégorie A, y compris les Plans d'actions environnementaux, seront accessibles 60 jours avant l'examen du projet par le Conseil d'administration. Si le sponsor ne rend pas les Etudes d'impact sur l'environnement publiques, l'AMGI ne garantira pas le projet.
- Etats financiers annuels.
- Régulations des opérations.
- Rapports annuels.

**TABLEAU 2. AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS: PORTEFEUILLE DE PRETS<sup>a</sup>**  
(Chiffres en millions de dollars US)

Secteur	Portefeuille en 1999 <sup>b</sup>	% du portefeuille de l'AMGI
Financier	1.554	42
Infrastructure	703	19
Industrie	555	15
Mines/extraction	481	13
Services	185	5
Pétrole/gaz	111	3
Tourisme	74	2
Agro-industrie	37	1
TOTAL	3.700	100

<sup>a</sup> L'AMGI estime que le cumul de son portefeuille de garantie qui se montait à un total de 3,4 milliards de Dollars à la fin de l'année fiscale 1997, a facilité 20,0 Milliards de Dollars US d'investissements privés étrangers.

<sup>b</sup> Les chiffres dans cette colonne ont été calculés par le BIC sur les pourcentages (colonne suivante) fournis par l'AMGI.

Sources: *Rapports annuels* pour 1999, AMGI

A cause de la Convention et des Régulations des opérations de l'AMGI, une grande partie des informations de l'AMGI n'est pas accessible au public. La Politique de diffusion des informations note que "l'AMGI est liée par de strictes obligations de confidentialité vis-à-vis de ses clients potentiels dans son utilisation des informations sur les projets." De plus, les documents préparés pour le Conseil d'administration, y compris les propositions de projets, sont confidentiels. Parmi les autres documents qui ne sont pas disponibles se trouvent les contrats de garantie de l'AMGI, les évaluations des risques politiques et les évaluations légales des projets.

Après avoir résisté pendant de nombreuses années, l'AMGI a finalement adopté une Politique d'étude d'impact sur l'environnement en juillet 1999. Cette politique est similaire à celle de la SFI et celle de la Banque Mondiale. Par exemple, elle demande que l'AMGI catégorise ses projets selon l'impact sur l'environnement pour déterminer le degré d'étude d'impact nécessaire et suit le système de classification de la Banque.<sup>3</sup>

La politique exige aussi que ses sponsors de projets entreprennent une consultation avec les groupes touchés et les ONG locales. Il y a aussi des différences importantes dans la politiques d'étude d'impact sur l'environnement de l'AMGI qui reflètent la nature des opérations de garantie de l'AMGI. Par exemple, le demandeur de garantie est responsable de la mise en œuvre de l'étude

d'impact sur l'environnement, "sauf si le demandeur est bailleur de fond ou partenaire minoritaire dans le projet" (une participation de moins de 50% est non-majoritaire dans le projet). Quelquefois, on demandera à l'AMGI de garantir un projet après que le sponsor du projet aura terminé une étude d'impact sur l'environnement. Dans de tels cas, la Politique demande que l'AMGI "étudie les résultats et les recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement fournis par le demandeur pour vérifier qu'ils correspondent avec cette politique. Pour pouvoir déterminer cette correspondance, l'AMGI peut demander que le travail d'étude d'impact sur l'environnement soit complété, ce qui peut requérir une consultation de public et la diffusion d'informations."

L'AMGI a aussi récemment accepté que les opérations qu'elle garantit respectent les politiques de protection de la SFI: Habitats naturels, Sylviculture, Populations indigènes, Protection des propriétés culturelles dans les projets financés par la SFI, réinstallation involontaire, Contrôle des insectes nuisibles, Sécurité des grands barrages, et Projets sur les voies d'eau internationales. L'AMGI se soumet aussi aux directives de la Banque Mondiale sur l'environnement, y compris son Manuel de prévention et de réduction de la pollution (Pollution Prevention and Abatement Handbook) et le Livre des Ressources sur l'étude d'impact sur l'environnement (Environmental Assessment Sourcebook), entre autres. On peut trouver une description complète des procédures d'étude environnementales et sociales sur le site Internet de l'AMGI, <http://www.miga.org>.

### E. Le futur de l'AMGI

En prévision d'une augmentation de la demande, l'AMGI veut accroître ses opérations de façon significative au cours des prochaines années. L'AMGI demande actuellement à ses actionnaires publics une augmentation de ses ressources générales en capital. Mais cette augmentation est bloquée par les Etats-Unis, dans l'attente de la résolution de plusieurs problèmes de politiques touchant le Groupe de la Banque Mondiale en général.

### III. Le Conseiller à l'observation des règles / Médiateur, de la SFI et de l'AMGI

Le poste de Conseiller à l'observation des règles/ Médiateur (CA0) a été créé en 1998 par le Président du Groupe de la Banque Mondiale, James Wolfensohn. Ce poste est le résultat d'une collaboration entre la SFI, l'AMGI, leurs actionnaires, les ONG et les membres de la communauté des affaires, pour essayer de répondre aux questions sur la performance et la responsabilité générales de la SFI et l'AMGI dans les domaines social et environnemental. C'est actuellement le seul mécanisme permettant au public de demander la responsabilisation

de ces institutions, accessible aux citoyens touchés par des projets du secteur privé.

Le CAO a deux fonctions. Le Conseiller à l'observation des règles a la responsabilité de fournir un avis et des recommandations indépendants à la Direction de la SFI et de l'AMGI sur le respect des politiques et les procédures. La fonction du Médiateur est de répondre aux problèmes des individus qui sont touchés par un projet sponsorisé par la SFI ou par l'AMGI, et de chercher à solutionner ces problèmes. Le CAO est responsable directement devant le Président du Groupe de la Banque Mondiale et est donc indépendant de la Direction et du Conseil d'administration de la Banque.

Les procédures d'opération pour le CAO sont en cours de développement dans le cadre d'un processus consultatif qui prend en compte des recommandations faites par le Panel d'inspection, les personnes concernées, les ONG et les personnes touchées par les projets. Il est prévu que des procédures d'opération provisoires soient publiées et utilisées à partir d'octobre 1999. Elles seront accessibles au public sur le site Internet de la SFI et les commentaires seront encouragés. Les procédures d'opération définitives devraient prendre effet en janvier 2000.

Le CAO, qui est un mécanisme consultatif de résolution des problèmes, n'empêche pas qu'un panel d'inspection efficace soit nécessaire. Les ONG plaident pour l'extension des compétences du Panel d'inspection de la Banque Mondiale aux opérations la SFI et de l'AMGI.

Le CAO actuel est Meg Taylor, qui a été nommée en juin 1999. On peut contacter Ms. Taylor à l'adresse suivante:

Meg Taylor  
Vice President, Compliance Advisor / Ombudsman  
2121 Pennsylvania Avenue  
Washington D.C. 20433  
Tél.: 202-458-9452  
Fax: 202-522-7400  
e-mail: mtaylor@ifc.org  
www.ifc.org

*NOTES:*

- <sup>1</sup> Cf. "Faire de meilleures affaires grâce à une consultation avec le public et une diffusion des documents efficaces: Un manuel de bonne pratique" ("Doing Better Business Through Effective Public Consultation and Disclosure: A Good Practice Manual"), SFI (octobre 1998)
- <sup>2</sup> Annexe C des Politiques Opérationnelles de l'AMGI
- <sup>3</sup> Le système de classification classe les projets en catégories A, B ou C, selon l'ampleur de l'impact sur l'environnement que risque d'avoir le projet. Les projets de catégorie A nécessitent une étude d'impact sur l'environnement complète. Les projets de catégorie B nécessitent des Analyses environnementales et la catégorie C ne nécessite aucune action d'étude d'impact sur l'environnement.

Cet outil a été préparé par Chris Chamberlin dans le cadre des *Outils pour Activistes: Mode d'emploi des Banques Multilatérales de Développement* du Bank Information Center. Le Bank Information Center (BIC) est une organisation non-gouvernementale, indépendante et à but non-lucratif, qui offre des informations et un soutien stratégique à des ONG et des mouvements sociaux du monde entier sur les projets, politiques et pratiques des Banques Multilatérales de Développement (BMD). Le BIC plaide en faveur de plus de transparence, de responsabilisation et de participation des citoyens dans les BMD. Le BIC est financé par des fondations et des organisations privées qui travaillent dans les domaines de l'environnement et du développement et n'est affilié à aucune des BMD.

Bank Information Center • 733 15<sup>th</sup> Street NW, Suite 1126 • Washington, D.C. 20005 • USA

Téléphone: +1.202 737 7752 • fax: +.202 737 1155

email: info@bicusa.org • site Internet: <http://www.bicusa.org>